

A Etampes, le système fonctionne depuis dix ans

A ETAMPES, ville située dans le sud de l'Essonne, le service minimum ne soulève aucune polémique. Car la municipalité l'applique en fait depuis plus de dix ans, sous un autre nom : « le dispositif spécial accueil des enfants ». Ici, les parents savent que quelques jours avant un mouvement de grève annoncé en milieu scolaire, ils reçoivent un courrier de la mairie. Il leur rappelle que, même si l'école de leurs petits est fermée, leur progéniture sera accueillie par des équipes municipales qui assurent la garderie et la restauration, ainsi que le transport entre les établissements et les centres de loisirs.

« Cela n'a jamais suscité de tollé »

« Il s'agissait d'une des premières mesures après les élections, se souvient Franck Marlin, député-maire (UMP) d'Etampes. L'objectif : rendre service à la population, notamment aux parents qui n'ont pas tous la possibilité de poser des RIT ou de faire garder leurs enfants. Tout en respectant le droit de grève. D'ailleurs, ce dispositif n'a jamais suscité de tollé. »

Côté syndicats locaux, on ne trouve effectivement pas grand-chose à redire à cette mesure. « Cela n'a pas empêché que, le 16 avril dernier, par exemple, certaines écoles de la ville soient totalement fermées, indique une enseignante. Tout le monde y trouve son compte. » Un avis partagé par Gilles, père de deux enfants inscrits en primaire. « A la limite, cela incite à plus de compréhension entre parents et enseignants. Comme nous ne sommes pas confrontés au casse-tête de la garde, nous sommes plus enclins à nous intéresser à leurs revendications. »

Le 16 avril dernier, 123 enfants sur les 3 500 élèves inscrits en maternelle et élémentaire ont été accueillis par la mairie. Un chiffre qui devrait être similaire le 15 mai.

CÉCILE CHEVALLIER